



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-143274>

Département(s) de publication : **07**

Annonce n° **24-143274**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville d'Annonay

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Protection sociale complémentaire en santé pour les agents de la ville d'Annonay et de son CCAS, d'Annonay Rhône Agglo et de son CIAS et de la Commune de Villevoacance

Description : Cette consultation n'est pas régie par les dispositions du code de la commande publique mais par les articles 15 à 21 du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011. La Ville d'Annonay est habilitée à lancer la présente consultation aux termes d'un contrat de mandat en tant que mandataire agissant au nom et pour les compte des autres mandants listés dans le titre du présent avis. La présente consultation a pour objet la conclusion et l'exécution d'une convention de participation portant sur le risque santé, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des agents. Bénéficiaires : - Le personnel dans l'effectif des 5 employeurs, ayant adhéré à la convention et au contrat collectif d'assurance, et bénéficiant de la qualité de fonctionnaires et d'agents contractuels de droit public ou de droit privé. - Les retraités anciens agents dans l'effectif des 5 employeurs. - Leurs ayants-droit. Durée du contrat : 6 ans à compter du 1er janvier 2025. A l'issue des 6 ans, la convention peut être prorogée pour motif d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an. Critères de jugement des offres : Critère 1 : rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé. 55 points Critère 2 : degré effectif de solidarité entre les adhérents. 5 points Critère 3 : maîtrise financière du dispositif. 20 points. Critère 4 : moyens pour assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques. 20 points. Valeur estimée de la participation financière (par an) des employeurs : selon fichiers statistiques des employeurs joints au dossier de consultation des entreprises.

Identifiant de la procédure : f6a53277-d537-4bb8-b7ec-0405bd90fe70

Avis précédent : 53de3a78-9cb1-4fc5-83c5-e083bc3a8f69-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

2.1.4 **Informations générales**

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot :** LOT-0001

Titre : Protection sociale complémentaire en santé pour les agents de la ville d'Annonay et de son CCAS, d'Annonay Rhône Agglo et de son CIAS et de la Commune de Villevocrance

Description : Protection sociale complémentaire en santé pour 750 agents.

Identifiant interne : 01

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : Documents à remettre au titre de la candidature : Dossier de candidature complété et signé. Pour les entreprises d'assurance : Justificatif (ACPR, JORF) de l'agrément pour porter les garanties d'assurance. Liste de référence des employeurs publics territoriaux et nombre d'agents de la fonction publique territoriale des 3 dernières années. Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) du dernier exercice (dans le cas de comptes combinés, SFCR du groupe avec l'ensemble des données de l'entreprise d'assurance portant les risques). Pour les intermédiaires en assurance : Attestation de l'ORIAS. Liste de référence des employeurs publics territoriaux et nombre d'agents de la fonction publique territoriale des 3 dernières années. Bilan et comptes de résultat des 3 dernières années. Habilitation de l'organisme d'assurance. Pour les sous-traitants en assurance : Attestation de l'ORIAS (si le sous-traitant est intermédiaire en assurance). Extrait KBIS. Bilan et comptes de résultat des 3 dernières années. Habilitation de l'organisme d'assurance (ou de l'intermédiaire en assurance).

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : Cf liste des critères d'attribution énoncés dans la rubrique "description" du présent avis.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Cf DCE

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Ville d'Annonay

Numéro d'enregistrement : 210 700 100 00014

Adresse postale : rue de l'hotel de ville Bp 133

Ville : Annonay

Code postal : 07104

Subdivision pays (NUTS) : Ardèche (FRK22)

Pays : France

Adresse électronique : rachel.palayer@annonay.fr

Téléphone : 0475693964

Adresse internet : <https://www.annonay.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://achatpublic.com>

Profil de l'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 176900065800015

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : lyon cedex 03

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 6858c8c8-a477-4695-a408-e7e1fe69914b - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/12/2024 à 09:19

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/12/2024